



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2025 à 19 h 30, au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

6 ET 8, RUE SAINT-PIERRE – LOT 2 177 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOTS PROJETÉS 6 636 841, 6 636 842 et 6 636 843)

Demande de dérogation mineure numéro 2025-00036 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- L'aménagement d'un écran sonore composé d'une clôture de 2,02 mètres de hauteur installée sur un talus végétalisé de 0,35 mètre de hauteur pour une hauteur totale de 2,37 mètres serait permis en cour avant alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 1 mètre pour les clôtures en cour avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique au (450) 638-2010 poste 7410 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 30 mai 2025.

M^e Geneviève Noël
Directrice adjointe et greffière adjointe
Service des affaires juridiques et du greffe